

Invitation à se former aux Premiers Secours : PSC1

Madame, Monsieur,

A la fin du collège, il est demandé aux élèves d'être formés « *à la prévention des risques de toute nature et aux gestes de premiers secours* ». C'est pourquoi votre enfant a suivi une intervention sur les gestes qui sauvent pendant la semaine de prévention. Nous lui proposons maintenant de suivre une formation complète aux premiers secours.

La formation diplômante **Prévention et secours civiques de niveau 1** (PSC1) aura lieu au collège Sainte-Clotilde en dehors des heures de cours.

L'objectif de cette formation est que votre enfant soit capable d'intervenir auprès d'une personne présentant une urgence vitale, ou une détresse vitale.

- **Temps de formation** : 8 heures de formation avec Mr HOMMERIL et Mr BARBARIN, professeurs au collège Sainte-Clotilde et formateurs certifiés.
- **Lieux de la formation** : Collège Sainte-Clotilde.
- **Certification** : A l'issue de la formation, l'élève reçoit un diplôme intitulé « **Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile – Prévention et secours civiques niveau 1** » délivré par l'UGSEL.
- **Coût de la formation** : **25€ euros** (une formation PSC1 coûte en moyenne 60€).

Bien cordialement,

Mr Barbarin et Mr Hommeril

Formateur PSC1

X-----.

Coupon réponse à remettre avec un chèque de 25€ à l'ordre d'« En Famille »

En raison du nombre de places limité à 10 élèves par session et du nombre limité de sessions, merci de nous le remettre au plus vite

Madame, Monsieur parents de en classe de

Date de naissance : Lieu et département de naissance :

Mail des parents@..... Téléphone des parents / / /

Souhaite inscrire leur enfant à la formation aux premiers secours suivante (faire deux propositions SVP) :

- Le vendredi 1^{er} décembre (17h-18h) et le samedi 2 décembre (8h30-12h30 et 13h30-16h30).
- Le vendredi 12 janvier (17h-18h) et le samedi 13 janvier (8h30-12h30 et 13h30-16h30).
- Le vendredi 26 janvier (17h-18h) et le samedi 27 janvier (8h30-12h30 et 13h30-16h30).
- Le mercredi 10 janvier (13h30-17h30) et le mercredi 17 janvier (13h30 -17h30).
- Le mercredi 24 janvier (13h30-17h30) et le mercredi 31 janvier (13h30-17h30).

Signature des parents

Signature de l'élève